



Séance du Conseil Municipal du mardi 11 juillet 2023

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, Mme RAPIN Christiane,
M. THEVENOT Gérard, Mme BERTHOLON Stéphanie,
Mme LOUBET Chantal et M. CARTILLIER Antoine

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie
M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'un secrétaire de séance : M. CARTILLIER Antoine

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité.**

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 11 juillet 2023

Document présenté en séance.

Information sur l'attribution de la subvention DETR

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une subvention de 300 000 € au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été attribuée pour la construction du nouveau groupe scolaire.

Délibération - Instauration d'une nouvelle ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire informe qu'au regard des besoins en trésorerie pour l'année 2023 notamment avec l'avancement de factures des travaux de la RD 20 et du groupe scolaire, il est nécessaire de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre proposée pour la Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 300.000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Délibération - Recours à l'emprunt Construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- le coût du projet s'élève à 6 357 685,65 € HT,
- le montant des subventions demandées s'élèvent à 1 150 000 €,
- l'autofinancement de commune s'élève à 1 500 000 €.

Afin d'équilibrer l'opération et de financer l'ensemble du projet, il y a lieu de recourir à un emprunt pour un montant de 3 708 000 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 3 708 000 €.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Délibération - Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien - Travaux de sécurisation et de création d'un trottoir - RD20 - Route des Voiron

Dans le cadre des travaux de sécurisation et de création d'un trottoir sur la RD20 - Route des Voiron, et pour définir les modalités techniques et administratives, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien doit être signée avec le département.

La convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, à déterminer la maîtrise d'ouvrage et à répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, elle est assurée par la commune de Ballaison.

Selon les règles de financement en vigueur pour les aménagements des routes départementales en traversée d'agglomération, la participation financière du département a été fixée à 70 % du coût HT des travaux de type rase campagne et 100% du coût HT des travaux et du revêtement de chaussée soit un montant prévisionnel de 185 844,65 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le contenu de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien concernant les travaux de sécurisation et de création d'un trottoir - RD20,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération - Convention de groupement de commandes Marché public relatif à l'installation, la maintenance et aux travaux de génie civil portant dispositif de vidéo-protection

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, il est acté de constituer lorsque cela était possible des groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs à l'échelle de Thonon Agglomération.

Dans le cadre de la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune propose d'étendre et d'assurer la maintenance d'un système de vidéo-protection avec pour objectifs :

- De dissuader le passage à l'acte délinquant,
- D'améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- De servir le travail d'enquête des forces de l'ordre,
- Et de faciliter l'administration de la preuve en justice.

Il s'agit d'un projet mené en coopération avec les forces de l'ordre, coordonné au niveau de l'agglomération pour favoriser la mutualisation entre les collectivités dans un intérêt financier et un intérêt opérationnel.

En consolidant le maillage territorial d'équipements de vidéo-protection, en assurant que la performance du parc existant soit optimale, chacun œuvre à renforcer l'efficacité du dispositif pour tous. Compte tenu de ce besoin commun, il est proposé au Conseil municipal de constituer, un nouveau groupement de commandes régi par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, pour une durée de 4 ans, à compter de sa signature.

La communauté d'agglomération sera, sans rémunération de la part des communes, coordonnatrice du marché. A ce titre, elle sera chargée de diligenter la procédure de mise en concurrence et de désigner le prestataire après information des communes membres.

Chaque commune membre du groupement passera, ensuite, les bons de commande correspondants à ses besoins auprès du titulaire. Chaque membre s'assurera ensuite de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe d'installation, de maintenance et de travaux de génie civil, portant sur les dispositifs de vidéo-protection de la commune de Ballaison,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes tels que définis ci-avant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en place et à l'exécution des marchés de travaux afférents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs de la MJC - Entrée de la commune de Massongy

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission mixte paritaire de la MJC, en date du 11 mai 2023 a validé l'entrée de la commune de Massongy dans le dispositif jeunesse de la MJC.

Son entrée sera effective au 1^{er} septembre 2023 et sa participation financière s'effectuera au prorata temporis, soit 4/12^e du montant annuel envisagé.

Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 doit être signé par l'ensemble des communes membres de la MJC Chablais.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025, actant l'entrée de la commune de Massongy dans le dispositif jeunesse de la MJC Chablais,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Information sur le personnel communal

- Deux saisonniers ont été recrutés pour compléter les services techniques cet été. Un saisonnier a débuté le 20 juillet et l'autre le 31 juillet, jusqu'à fin août.
- Une ATSEM a transmis un courrier de demande d'ouverture des droits à la retraite. En fonction de la date et du choix de l'agent, un recrutement sera lancé pour son remplacement.
- Un agent en congé parental a transmis un courrier demandant sa mise en disponibilité pour convenances personnelles au 4 septembre 2023. Son remplacement sera assuré par la prolongation du contrat d'un contractuel déjà présent à la Pérés'cool.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Une réunion s'est tenue avec le bureau d'études paysager le lundi 19 juin dernier. A cette occasion, les essences d'arbres, d'arbustes ont été choisies, des précisions et quelques modifications ont été apportées concernant les abords de l'école.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est déroulée le mercredi 21 juin durant laquelle les architectes et bureaux d'études ont présenté le dossier PRO.

Lors de cette réunion, il a été question notamment :

- De la mise en œuvre de la mission G2PRO du géotechnicien dont le rapport est attendu pour le rendu du RICT,
- De la possibilité d'une surélévation du bâtiment dans l'optique d'un futur agrandissement,
- Des modifications dans la bibliothèque : prises électriques, porte d'entrée, positionnement de l'accueil,
- De la validation des lentilles d'eau dans les cours et de la question de l'assainissement,
- Des critères de sélection des offres : la maintenance des contrats de chauffage, ventilation (...) et l'optimisation des espaces de stockage,
- De l'éclairage extérieur du bâtiment : illumination des colonnes en pierre,
- Du local CTA et des accès/missions des services techniques ainsi que des alarmes et alertes prévues.

Les dernières remarques sur le dossier PRO, ont été transmises jeudi 6 juillet dernier.

Concernant la consultation des entreprises, un planning a été fixé. Ce planning est diffusé pour information à la population dans "l'Echo de la Colline" paru en août.

Le recours à l'emprunt a été validé par délibération ce jour. Les offres de prêt seront demandées en fin d'année pour un commencement d'emprunt en début d'année prochaine lorsque les travaux auront débuté.

Information événements de la Pérés'cool

- Le spectacle de fin d'année qui s'est déroulé le 20 juin dernier a été très apprécié par les spectateurs. Les enfants avaient préparé un spectacle avec une histoire contée, des démonstrations de danse ou encore un tour de magie. La soirée s'est poursuivie par un buffet canadien.
- Les enfants de la Pérés'cool ont accompagné la Commission Environnement dans l'installation d'un piège à frelons asiatiques apporté par le département.

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 11 juillet 2023

Déclarations préalables :

- Dépôt le 12/06/2023 : DP 74 025 23 B0044 :
M. Mme ORSAT Auguste, lieu-dit : « Les Moules », zone Ud. Création d'une fenêtre de toit, pente sud. Arrêté sans opposition émis le 11/07/2023.
- Dépôt le 13/06/2023 : DP 74 025 23 B0047 :
Mme TAROUT Christèle, lieu-dit : « Les Patèzes », zone Uh. Réalisation d'un balcon en bois avec garde-corps. Ouverture d'une fenêtre existante pour transformation en porte-fenêtre afin d'accéder au balcon. Arrêté sans opposition émis le 11/07/2023.
- Dépôt le 13/06/2023 : DP 74 025 23 B0048 :
M. Mme COCHARD Serge, lieu-dit : « Champ Pluffy », zone Ud. Réalisation d'un abri de jardin de 17,5 m² d'emprise au sol et de 12,25 m² de surface de plancher. Remplacement de la porte d'entrée de la maison principale.
Arrêté sans opposition émis le 11/07/2023.
- Dépôt le 12/06/2023 : DP 74 025 23 B0049 :
M. PERACHE Ludovic, lotissement de l'Aubépine, lieu-dit : « Les Dauphins », Installation photovoltaïque, 21 panneaux pour une surface de 41,96 m². Arrêté sans opposition émis le 11/07/2023.
- Dépôt le 15/06/2023 : DP 74 025 23 B0050 :
Mme CHAMPON-VACHOT Léa, lotissement de l'Aubépine, lieu-dit : « Les Dauphins », création d'un enrochement en deux portions.
Arrêté sans opposition émis le 11/07/2023.
- Dépôt le 19/06/2023 : DP 74 025 23 B0054 :
M. CATTANEO Franck, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Ud. Installation d'une pergola bioclimatique non close à lames orientables, de 34,24 m². Arrêté sans opposition émis le 11/07/2023.

Commission urbanisme - PLUI-HM

Une réunion a eu lieu avec M. Laroche de Thonon Agglomération concernant l'élaboration du PLUI-HM et du travail à mener par les communes à ce sujet.

Fin octobre, un certain nombre d'éléments doit être transmis au service de l'urbanisme de l'agglomération tels que l'actualisation du patrimoine bâti et végétal de la commune, les emplacements réservés, la priorisation des OAP ... Pour ce faire, une commission dédiée à ce travail se réunira avant fin octobre.

Pour information, des sursis à statuer peuvent d'ores et déjà mis en place si les projets mettent en péril le futur PLUI-HM.

Questions diverses

Une question a été posée concernant la possibilité pour les communes de limiter la construction des piscines. Monsieur le Maire a répondu que le sujet n'était pas à l'ordre du jour et que si une limitation devait être instaurée, cette décision devrait s'appliquer uniformément sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le choix portera plus sur une majoration du prix de l'eau que sur une interdiction stricte.

Délibération - Débat du PADD - PLUI-HM

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 23 février 2021, le Conseil Municipal de Thonon Agglomération a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-HM), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM). Lors de la prescription du PLUI-HM, Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'un certain nombre d'objectifs ont été déterminés :

- Affirmation du territoire et de l'action municipale,
- Organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'agglomération,
- Assurer une offre de logements et d'hébergements en adéquation avec les besoins du territoire,
- Favoriser une mobilité plus durable et plus étroitement associée à l'urbanisation,

- Favoriser un développement économique et commercial utile au territoire,
- Penser l'agriculture de demain,
- Engager le territoire sur une trajectoire forte en matière environnementale.

Après ce rappel du contenu de la délibération de prescription, Monsieur le Maire détaille les étapes effectuées jusqu'à présent et les travaux qui ont eu lieu dans les COPIL :

- La réalisation du diagnostic, ayant abouti à l'identification des enjeux, et ce de façon hiérarchisée en mars 2022 - décembre 2022 ;
- La construction des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi) de janvier 2023 - Mai 2023 ;
- L'amorce du travail sur les programmes d'orientations et d'actions (POA) Mobilité et Habitat ;

Monsieur le Maire indique aussi la tenue de trois comités partenariaux, tels qu'ils sont prévus dans le schéma de gouvernance fixé lors de la prescription du PLUI-HM :

- Comité partenarial du 10 mai 2022 ;
- Comité partenarial du 22 novembre 2022 ;
- Comité partenarial du 4 avril 2023 ;

Ces Comités partenariaux constituent un lieu d'échanges avec les personnes publiques associées (Etat, SIAC, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Chambres consulaires), qui sont pleinement associées à l'élaboration de ce document structurant.

A l'issue des travaux relatifs aux orientations du futur PLUI-HM, Monsieur le Maire annonce que conformément à ce qui était prévu, une première version du PADDi a été élaborée, dont il convient d'en débattre. Pour ce faire, Monsieur le Maire présente ce document, et notamment sa structure autour de 5 axes, avec comme préambule mais aussi prisme d'entrée de l'ensemble des thématiques contenues dans le PADDi, la notion de transition écologique et énergétique qui se diffuse dans chacun des axes :

- Préambule : un territoire qui s'inscrit dans une stratégie de développement durable, de transition énergétique et écologique ;
- Axe 1 : une armature urbaine équilibrée au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle ;
- Axe 2 : des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature ;
- Axe 3 : un habitat de qualité accessible à tous et à toutes les étapes de la vie ;
- Axe 4 : un capital environnemental et paysager commun, à préserver et à valoriser ;
- Axe 5 : une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer et accéder aux services ;

L'enjeu de ce PADDi, à l'instar de ce que doit rechercher un PLUI-HM, est de décloisonner les sujets, en mettant en avant la forte transversalité des différentes thématiques.

Après avoir exposé le PADDi, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de valider le PADDi, mais d'en débattre. A ce titre, il déclare le débat ouvert :

Globalement le document présenté reprend l'ensemble des attentes de la commune. Néanmoins, certaines interrogations subsistent concernant les mobilités. En effet, il a été constaté un manque réel de transport en commun sur la commune. Une liaison entre Bons-en-Chablais et Douvaine passant par Ballaison semble une nécessité. Comment la mobilité et plus spécifiquement la mobilité douce va-t-elle s'inscrire dans le PLUI-HM ? Comment la mobilité peut-elle être plus présente dans les documents d'urbanisme ?

Après ces échanges, Monsieur le Maire clôt le débat.

Monsieur le Maire rappelle enfin que ce PADD doit faire l'objet d'un débat dans les Conseils Municipaux des 25 communes, et qu'à la suite, une Conférence Intercommunale des Maires (CIM) se tiendra, afin de faire le bilan sur les demandes d'évolution de ce PADDi. Celui-ci pourra donc être re-débatu sur la base d'une version mise à jour, et

ce dans une démarche collaborative et itérative de la construction de ce document cadre pour le PLUi-HM.

CONSIDERANT qu'un débat a eu lieu sur les orientations générales du PADDi du PLUi-HM de Thonon Agglomération,

ENTENDU que ce PADDi devra faire l'objet d'un débat dans l'ensemble des Conseils Municipaux des 25 communes membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PREND acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi) du PLUi-HM,
- DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexé le projet de PADDi.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Visite de la forêt de Boisy

Une visite de la forêt de Boisy organisée par les enfants du CMJ s'est déroulée le samedi 17 juin. Deux groupes de 20 personnes sont partis découvrir la forêt, accompagnés des enfants, d'un représentant de l'ONF et d'un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Les participants ont trouvé la visite très intéressante et instructive. Si l'évènement est reconduit, la durée sera allongée à environ 3 heures pour profiter pleinement de la visite.

Un grand merci à M. Turrettini pour son accord.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Frelons asiatiques** : Le piège à frelons a été installé vers la salle des fêtes à côté des fleurs plantées l'année dernière, par les enfants de la Péris'cool et un agent des services techniques. Un intervenant était également présent pour expliquer l'importance des abeilles et les nuisances des frelons pour ces insectes.
- **Sécheresse** : Monsieur le Maire informe que le niveau alerte a été déclenché concernant la sécheresse entraînant des mesures restrictives pour l'usage de l'eau (interdiction de l'arrosage entre 8 h et 20 h ...) et ce jusqu'à nouvel ordre.

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

Le dernier Conseil d'école a eu lieu le 15 juin dernier. Il a été question de résumer les activités réalisées par les enfants (cycle cirque, permis piétons et vélos) mais également de faire quelques demandes à la mairie (nettoyage des vitrages, achat d'un vidéoprojecteur ...).

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Les travaux de voirie sur la RD20 sont terminés. Le réseau d'enfouissement des fourreaux pour Enédis et Orange est réalisé, reste la mise en place des nouveaux câbles et démontage des anciennes installations, qui ne seront faits qu'après la période estivale.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- **Forum des associations** : Le forum des associations qui s'est tenu le samedi 24 juin a connu une bonne fréquentation. Les associations ont été ravies de cette matinée notamment au regard du nombre d'inscriptions aux activités proposées. Le repas partagé par les membres des associations a été très apprécié et a permis d'avoir un échange constructif autour des évènements de la commune à venir.
- **Ballaison fête Noël** : La formule 2022 des fêtes de Noël sera reconduite cette année avec une nouvelle association participante, "Le Chœur Lac et Colline". Une réunion sera programmée en septembre avec les associations participantes.

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements au service technique

Monsieur le Maire informe que le service technique a installé des adaptateurs et des nouveaux pommeaux de douche dans les appartements communaux et dans les vestiaires du foot. Ils ont également mis en place des réducteurs de pression pour les robinets. L'ensemble de ces travaux permettront à l'avenir de réduire la consommation et les coûts en eau.

Remerciements - Nettoyage du cimetière

Un remerciement est adressé aux personnes qui ont participé au nettoyage du cimetière au mois de juin dernier. Cette action sera reconduite le samedi 21 octobre prochain.

Réunion - construction de logements - Thonon Agglomération

Une réunion a eu lieu avec Mme Chevrier de Thonon Agglomération sur le projet de construction de logements aidés sur le terrain contigu au nouveau groupe scolaire. Un cahier des charges va être rédigé et envoyé aux différents bailleurs sociaux locaux, pour une étude du projet.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 5 septembre 2023.

Clôture de la séance à 23 heures.

Le secrétaire de séance
Antoine CARTILLIER

Le Maire
Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook** : www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile** : Cityall